



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations  
Conseil municipal du 05 Mai 2025*

N° de la délibération : BM/NA/2025/05-04-43

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU CHEMIN COMMUNAL  
TROU A SIROP – GROS-CAP**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 16

Absents : 06

Délégations : 07

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi cinq mai à dix-huit heures et vingt minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville et affichés le vingt-huit avril deux mille vingt-cinq.

**Étaient présents (16)** : M. Blaise MORNAL, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Daniel JORDAN, Mme Elodie PITON épouse SERICHARD, Mme Brenda SITCHARN.

**Délégations (07)** :

Mme Sheila REINE ép. RAMPATH avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, Mme Ornella KINDEUR avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Honoré FULLRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Josette JERPAN avait donné procuration à M. Rony VERSIN, M. Didier MOUROUVIN avait donné procuration à M. Rémi SINGARIN-SOLE, Mme Astride HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Anny-Claude BRAZIER, avait donné procuration à M. Daniel JORDAN

**Étaient absents excusés (02)** : M. Mario ALLEAUME, M. José EUGENE

**Étaient absents (04)** : Mme Rose-Lise MORDIER, Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN.

**Secrétaire de séance** : Mme Brenda SITCHARN.

**Quorum** : réalisé

**DELIBERATION N° BM/NA/2025/05-04-43**

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU CHEMIN  
COMMUNAL TROU A SIROP – GROS-CAP**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** les marchés passés en appel d'offres ouvert et notifiés le 01 avril 2022,

**Vu** le rapport de présentation des avenants présenté en CAO,

**Vu** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres,

**Considérant** la nécessité de procéder à la signature des avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre permettant de prendre en compte les travaux supplémentaires engendrés par les aléas administratifs et techniques du projet

**Où l'exposé de Monsieur le Maire,**

**DECIDE à l'unanimité :**

**Article 1 : D'AUTORISER** le maire à signer les avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre pour les sous-opérations A – Tronçon à Sirop/ Duval et B – Tronçon Duval/Gros Cap dont le cocontractant est l'entreprise VIALIS Ingénierie.

**Article 2 : DE DIRE** que l'avenant relatif à la sous-opération A Tronçon Trou à Sirop / Duval est conclu pour un montant de 13 400,00€ HT.

**Article 3 : DE DIRE** que l'avenant relatif à la sous-opération B Tronçon Duval / Gros Cap est conclu pour un montant de 18 600,00€ HT.

**Article 4 : DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Fait et délibéré à Petit-Canal le 05 Mai 2025**

Ont signé au registre des délibérations

**Les présents (16) :** M. Blaise MORNAL, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénaît SIOUMANDAN, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Daniel JORDAN, Mme Elodie PITON épouse SERICHARD, Mme Brenda SITCHARN.

**Les représentés (07) :** Mme Sheila REINE ép. RAMPATH avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, Mme Ornella KINDEUR avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Honoré FULLRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Josette JERPAN avait donné procuration à M. Rony VERSIN, M. Didier MOUROUVIN avait donné procuration à M. Rémi SINGARIN-SOLE, Mme Astride HAMLET avait donné procuration à Mme Sophie CAROUPANNAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Anny-Claude BRAZIER, avait donné procuration à M. Daniel JORDAN

**Pour expédition conforme**

**Le Maire**

**Blaise MORNAL**

Certifié exécutoire par le maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20250505-BMNA2025050443-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2025

Publication : 20/05/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

**La secrétaire de séance**

**Brenda SITCHARN**

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet